

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

## ENVIRONNEMENT

### AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE SUR LES BASSINS VERSANTS DES DRANSES

Par arrêté n° DDT-2022-1098 du 5 août 2022 (reçu le 24 août 2022), le Préfet de Haute-Savoie a prescrit une enquête publique, du 29 août au 28 septembre 2022. Elle concerne la demande d'autorisation environnementale présentée par le SIAC pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion sédimentaire sur les bassins versants des Dranses.

D'une durée de cinq ans, ce plan a pour objectif d'améliorer la dynamique fluviale (restauration de l'espace de divagation des cours d'eau, restauration du transport solide par remobilisation des sédiments, rajeunissement des milieux riverains) et de réduire le risque d'inondation. Il est envisagé dans la continuité des travaux de restauration éco-morphologique de la rivière de la basse Dranse, dont la demande d'autorisation environnementale a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil Municipal, dans sa séance du 18 octobre 2021, et qui ont commencé cette année.

La commune de Thonon-les-Bains est concernée pour la partie « basse Dranse », qui s'étend sur 4 km, de l'exutoire de son bassin versant au pont de la Douceur jusqu'à son embouchure dans le lac Léman.

Le Conseil Municipal de Thonon-les-Bains est appelé à émettre un avis sur ce dossier, au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

Compte tenu des éléments présents au dossier, le plan envisagé par le SIAC est essentiel pour prévenir les inondations et améliorer la dynamique fluviale sur le bassin des Dranses.

Sur proposition de Madame GROUPI, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation présenté par le SIAC pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion sédimentaire sur les bassins versants des Dranses.

----- Fin du document -----